

# Cahier des Charges – Appel à prestataire

le 03-04-2026

Projet : Organisation et animation de formations en présentiel sur l'autisme

Association Atipa Autisme – ASF 973

Année : 2026

## 1. Contexte et présentation de l'association

Atipa Autisme – ASF 973 est une association d'intérêt général implantée en Guyane, engagée pour l'accompagnement, l'inclusion et la défense des droits des personnes autistes et présentant des troubles du neuro-développement (TND).

Dans le cadre du programme **FEDER-FSE+ Guyane 2021–2027** et du dispositif *IncluTND Guyane*, l'association développe des actions de formation à destination des familles et des professionnels afin d'améliorer les pratiques d'accompagnement et de favoriser l'inclusion.

## 2. Objet de la mission

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire chargé de :

- Concevoir et animer **1 à 2 sessions de formation en présentiel par an** ;
- Transmettre des connaissances actualisées sur l'autisme et les TND ;
- Outiller les participants pour améliorer leurs pratiques professionnelles ou leur accompagnement au quotidien.

Le prestataire interviendra en autonomie, sans lien de subordination, en coordination avec l'association.

## 3. Nature des prestations attendues

Le prestataire devra :

### 3.1 Conception pédagogique

- Élaborer un programme de formation structuré (objectifs, contenus, déroulé) ;
- Adapter les contenus aux publics ciblés ;
- Intégrer les recommandations de bonnes pratiques HAS ;
- Proposer des supports pédagogiques accessibles.

### 3.2 Animation des formations

- Animer des sessions en présentiel en Guyane (Cayenne et/ou autres communes) ;
- Favoriser une pédagogie interactive (échanges, études de cas, mises en situation) ;
- Adapter le rythme et les contenus aux participants.

### 3.3 Évaluation et suivi

- Évaluer les acquis des participants (avant/après) ;

- Recueillir la satisfaction des participants ;
- Proposer des pistes d'amélioration.

le 03-04-2026

---

#### 4. Publics concernés

Les formations pourront s'adresser à :

- Parents et proches aidants ;
- Professionnels (éducateurs, enseignants, AESH, travailleurs sociaux...) ;
- Acteurs institutionnels ou associatifs.

---

#### 5. Profil recherché

Le prestataire devra justifier :

- D'une expérience significative (minimum 3 ans) dans la formation sur l'autisme/TND ;
- D'une expertise reconnue dans le champ de l'autisme ;
- De compétences pédagogiques avérées ;
- D'une capacité à adapter ses contenus à des publics variés ;
- D'une connaissance des recommandations HAS ;
- Idéalement d'une certification qualité (type Qualiopi).

---

#### 6. Livrables attendus

Le prestataire devra fournir :

##### **Avant la formation**

- Programme détaillé ;
- Supports pédagogiques (présentations, documents).

##### **Pendant la formation**

- Feuilles d'émargement ;
- Outils d'évaluation des participants.

##### **Après la formation**

- Synthèse de la session ;
- Résultats des évaluations ;
- Attestations de participation ;
- Recommandations éventuelles.

---

#### 7. Durée et calendrier

- Fréquence : 1 à 2 sessions par an
- Durée d'une session : à définir (ex : 1 à 3 jours)

---

## 8. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon :

- Expérience et références ;
- Qualité de la proposition pédagogique ;
- Compréhension des enjeux de l'autisme ;
- Capacité d'adaptation au contexte guyanais ;
- Qualité des supports proposés ;
- Rapport qualité/prix.

---

## 9. Modalités de réponse

Les candidats devront transmettre :

- Un dossier de présentation (CV, références) ;
- Une note méthodologique ;
- Un programme type de formation ;
- Un devis détaillé.

Date limite de réception des candidatures : 30 avril 2026.

---

## 10. Contact

Association Atipa Autisme – ASF 973

Email : [atipa.autisme@atipa.fr](mailto:atipa.autisme@atipa.fr)

---

## 11. Confidentialité et protection des données

Le prestataire s'engage à :

- Respecter la confidentialité des informations ;
- Protéger les données personnelles conformément au RGPD ;
- Ne pas diffuser d'informations concernant les participants sans autorisation.

## ANNEXE – Principes d'intervention du formateur

Le formateur s'engage à :

- Adopter une approche inclusive et bienveillante ;
- Respecter les recommandations HAS ;
- Favoriser les échanges avec les participants ;
- Adapter les contenus aux réalités locales ;
- Valoriser les compétences des personnes concernées et de leurs familles.